

Mémoire

Date : Lundi, le 5 décembre, 2022

À : Marie-Josée Blais

De : Tino Bordonaro

Objet : Programme de Culture et citoyenneté québécoise

À la suite de la réunion de la Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) du 18 novembre, vous avez accepté que les questions et préoccupations des membres concernant le Programme de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) soient partagées dans un mémo qui vous sera adressé. De plus, vous avez consenti à partager ces questions et préoccupations avec les responsables du développement du programme au sein du ministère et avec vos collègues au Bureau de la sous-ministre (BSM).

Nos questions et préoccupations sont les suivantes :

- Comment la diversité, l'équité et l'inclusion sont-elles intégrées dans l'ensemble du programme de la CCQ ? C'est-à-dire, à travers les niveaux scolaires et au sein des thèmes ? Si les thèmes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ne sont pas intégrés, le programme exclura les divers groupes qui constituent la société québécoise.
- Les communautés culturelles du Québec ont-elles été consultées, ou dans quelle mesure l'ont-elles été, et dans quelle mesure leurs commentaires ont-ils été intégrés dans l'élaboration et la révision du programme ? Si ce n'est pas le cas, le programme ne tiendra pas compte des expériences des différentes communautés culturelles du Québec et ne sera pas pertinent pour elles.
- Le programme aborde-t-il les expériences des multiples minorités et groupes marginalisés du Québec ? Si ce n'est pas le cas, le programme n'aborde pas les nombreux problèmes auxquels la société québécoise est confrontée.
- En soutien au rapport de la Commission Vérité et Réconciliation, les recommandations pertinentes au programme de la CCQ ont-elles été incluses ? Si ce n'est pas le cas, il s'agit d'une occasion manquée d'aborder les problèmes vécus par les communautés autochtones du Québec, en particulier les injustices des pensionnats.
- Les ressources et le matériel pédagogiques seront-ils disponibles simultanément en anglais et en français ? Si ce n'est pas le cas, les écoles anglaises n'auront pas un accès égal à ces ressources et matériels, et elles n'auront pas le temps d'adapter leur pédagogie et de créer des ressources supplémentaires.
- Le perfectionnement professionnel des enseignants sera-t-il offert simultanément en anglais et en français ? Si non, la préparation des enseignants dans le secteur anglais sera retardée. L'information dont nous disposons actuellement est que la formation du ministère, intitulée Formation : Les grandes composantes du programme provisoire

Culture et citoyenneté Québécoise, prévue du 13 décembre 2022 au 25 avril 2023, est uniquement disponible en français.

- Le développement professionnel sera-t-il assuré par des experts culturellement compétents ? Si ce n'est pas le cas, la formation risque de ne pas tenir compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, qui sont indispensables au programme de la CCQ.
- Le développement professionnel sera-t-il assuré de façon continue ? Si ce n'est pas le cas, certains enseignants pourraient ne pas recevoir cette formation. Souvent, les jeunes enseignants à temps partiel se verront confier le cours CCQ (comme ils se voient actuellement confier le cours ERC) pour remplir leur charge de travail. Si un perfectionnement professionnel suffisant n'est pas offert à ces enseignants, ils risquent d'avoir plus de difficulté à dispenser le nouveau contenu du cours.
- Les enseignants et les administrateurs auront-ils la possibilité de fournir un retour d'information pendant la mise en œuvre du programme dans toutes les écoles ? Si ce n'est pas le cas, parce que seuls les enseignants et les administrateurs connaissent vraiment les réalités de la classe et de l'école, le ministère manquera l'occasion de recueillir des commentaires supplémentaires indispensables auprès des écoles.
- Les commentaires fournis pendant la période de consultation seront-ils mis à la disposition du public ou de la communauté éducative, à tout le moins ? Pas la source, mais les commentaires. Si ce n'est pas le cas, le processus de consultation ainsi que l'élaboration et la révision du programme manqueront de transparence et l'on pourra se demander si ce cours n'est pas motivé par des considérations politiques plutôt que pédagogiques.
- Dans l'année qui suit la mise en œuvre du programme dans tous les écoles, les enseignants et les élèves auront-ils l'occasion de donner leur avis sur le programme ? Si ce n'est pas le cas, les questions latentes (problèmes, difficultés, défis, etc.) risquent de ne pas être abordées, et la possibilité d'améliorer encore le programme sera limitée.
- La mise en œuvre du programme peut-elle être reportée à septembre 2024 ? Si ce n'est pas le cas, les commentaires recueillis au cours des projets pilotes se terminant en juin 2023 risquent de ne pas être pris en compte de manière efficace. En outre, le matériel et les ressources pédagogiques risquent de ne pas être prêts, le développement professionnel des enseignants en poste sera précipité ou retardé, et les facultés d'éducation n'auront pas la possibilité de préparer leurs enseignants en formation initiale. En plus, une mise en œuvre précipitée du programme risque de surcharger les enseignants et de nuire à la réussite des élèves.

La CELA a été heureuse d'apprendre que le MEQ a l'intention de fournir toutes les ressources et le développement professionnel dans les deux langues. Cependant, la Commission craint que cela ne soit pas le cas, car l'expérience de la mise en œuvre des programmes révisés ou nouveaux du ministère dans le secteur de l'éducation en anglais a toujours été décevante. Bien que l'on nous assure que le développement professionnel et le matériel pédagogique seront disponibles en anglais en temps voulu, c'est rarement le cas. Au lieu de cela, le secteur anglophone reçoit des

traductions partielles, doit combler les lacunes, doit souvent créer du matériel pédagogique et est obligé d'assurer le perfectionnement professionnel de ses enseignants. Pour que le programme de la CCQ soit mis en œuvre de manière à favoriser la réussite de nos élèves, il est impératif que les enseignants reçoivent du perfectionnement professionnel et des ressources pédagogiques dans la langue d'enseignement.